

Conditions et modalités d'accompagnement

I- DEFINITION Alimentation Intégrative®

L'**Alimentation Intégrative®** est une approche globale développée par Gabriella Tamas, dont le but est de définir ensemble avec le client l'alimentation qui lui convient à ce moment donné de sa vie.

II- CADRE CONTRACTUEL ET DÉONTOLOGIE

Obligations du thérapeute et déontologie

Le thérapeute s'engage à utiliser tout type de ressources et outils pour aider le client à réaliser ses objectifs. S'il se sent limité, il s'engage à orienter le client vers un autre praticien ou vers une autre approche. Le thérapeute s'engage à observer la confidentialité des informations sur le client qu'il pourrait recueillir au cours de l'accompagnement.

Obligations et responsabilité du client

Le client s'engage à respecter les rendez-vous fixés, à faire le travail d'auto-observation et d'introspection. Le résultat dépend grandement de l'attention, de l'énergie et du temps consacré à la question par le client. Le client est l'auteur des décisions qu'il prend et des actions qu'il mène. Le thérapeute ne saurait donc en être tenu responsable. L'accompagnement proposé ne saurait en aucun cas se substituer à des traitements médicaux en cours prescrits par des professionnels de santé.

III- MODALITES PRATIQUES

L'accompagnement se compose de deux étapes : un bilan et le suivi.

Bilan : Séance 1 – **entretien exploratoire préalable** Recueil des données sur le client, définition des objectifs, présentation et transmission de questionnaires à compléter et à retourner au plus vite
Séance 2 – entretien de définition de la stratégie à adopter Restitution des conclusions de l'étude réalisée, accord sur la/les piste(s) à explorer et les premiers pas à envisager, transmission des outils/documents pour leur mise en œuvre

Suivi Séance 3 – entretien de suivi n°1 Premier point sur les actions entreprises (cure, programme) deux semaines après le bilan ou le début de la mise en place du programme, validation de la piste suivie ou choix de nouvelle(s) piste(s)

Séance 4 – entretien de suivi n°2 Point intermédiaire (ou final) pour définir la marche à suivre sur le long terme, retour sur l'objectif ou changement de piste si nécessaire. A la quatrième séance un bilan est réalisé par les parties pour discuter de l'objectif et de la suite à donner.

Prise de rendez-vous, annulation ou report de séance

Tant pour l'efficacité de l'accompagnement que pour l'organisation professionnelle du client et du thérapeute, il est important de respecter autant que possible les engagements de dates. Ainsi, une séance planifiée peut être exceptionnellement reportée si la demande en est faite au thérapeute par le client au moins 48 h avant. A défaut de ce préavis, la séance est intégralement facturée. Toute somme versée est définitive et les prestations correspondantes doivent avoir lieu dans les 6 mois suivant le paiement. Aucun remboursement n'est effectué.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou par courriel (info@alimentation-integrative.fr).

Tarifs et conditions de paiement

Bilan : 144 € pour les deux séances, la somme est à payer dans sa totalité lors du premier rendez-vous (en deux chèques)

Entretiens de suivi : 72 € par séance d'environ 55 minutes